

# LA RENTRÉE 2019 APRÈS LA LOI BLANQUER – 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

(EXAMINÉE EN COMMISSION LE 13 JUIN AVANT SON ADOPTION DÉFINITIVE)

- **Aucune revalorisation salariale**
- **Fin de la liberté d'expression**: devoir d'exemplarité des enseignants (hors temps de travail, sur les réseaux sociaux)
- **Formation continue obligatoirement** hors temps de classe, y compris **pendant les vacances**
- **Création des EPLEI - les nouvelles écoles internationales** : des établissements publics d'élite pour les enfants (de 3 ans à 18 ans...) issus de l'élite française, sélectionnés sur la maîtrise de langues étrangères (à 3 ans?), avec possibilité de financement par le privé
- **Scolarisation obligatoire à 3 ans** : Financement de l'école maternelle privée par les communes, donc diminution des moyens pour l'école publique
- **En lycée pro** : réduction des heures d'enseignement, suppression de postes, transformation des LP en centres d'apprentissage, destruction du statut des PLP, un enseignement rendu quasi impossible avec la mixité des publics et des parcours...
- **En lycée Général et Techno** : réduction des heures d'enseignement, suppression de postes, hausse des effectifs, bac local (21 épreuves en contrôle continu, 40% du résultat final au bac !), mise en concurrence des élèves (Parcoursup!), des profs et des établissements...

## PLUS GRANDE PRÉCARISATION

**AED et étudiants en préprofessionnalisation** : de nouvelles catégories de professeurs précaires et à bas prix... **Dans quelles conditions de travail ?**

**AESH - création des PIAL** : pas d'amélioration du statut des AESH, mutualisation de l'accompagnement qui dégrade leurs conditions de travail (mobilité, flexibilité...)

**Contractualisation des enseignants** : envoyés sur une durée définie dans des établissements jugés "peu attractifs" pour remplir un "contrat de mission"

**Des expérimentations facilitées** : annualisation du temps de travail (fin des 15h ou 18h hebdo!)

## LOI FONCTION PUBLIQUE

- **120 000 suppressions de poste / la rupture conventionnelle** devient possible.
- **Suppression des CAPD**: promotions et mutations sans contrôle ni recours.
- **Paye au mérite** qui peut tenir compte des "résultats professionnels".
- **Recours aux contractuels privilégié**, création d'un contrat de mission (CDD d'1 à 6 ans n'ouvrant pas droit à un CDI ou à la titularisation).
- **Nouvelle sanction disciplinaire**: exclusion de 3 jours sur décision du supérieur hiérarchique sans examen en CAPD.

## RÉFORME DES RETRAITES À VENIR...

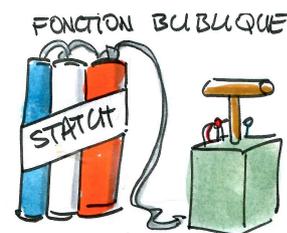
## ET AUSSI :



## EN ILLE ET VILAINE

**"Cité éducative" expérimentale** dans le quartier du Blosne dès la rentrée? (Écoles et acteurs périscolaires pilotés par le collège de rattachement) : **retour masqué des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF)?**

**Suppression de 50% des places en IME et ITEP** dans le département d'ici 4 ans.



[www.snfolc35.fr](http://www.snfolc35.fr)

✉ [snfolc35@wanadoo.fr](mailto:snfolc35@wanadoo.fr)



**CONSTRUISONS UN VRAI RAPPORT DE FORCE,  
TOUS EN GRÈVE DÈS LE 13 JUIN!**

